



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 18 janvier 2022]

Date de la convocation

12 janvier 2022

Date d'affichage

19 janvier 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre TRANIER, Martine VIOLETTE, Arnaud ELGOYHEN, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

N° 008/ 2022

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Versement d'un acompte sur les subventions 2022

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte, en cas de besoins, à valoir sur la subvention définitive qui sera attribuée au titre de l'exercice 2022 aux associations et organismes suivants :

- MJC	30 000 €uros
- CCAS	50 000 €uros
- UAG Rugby	20 000 €uros
- Paroles de Femmes	5 000 €uros
- Lou Mercat	10 000 €uros
- USG Football	10 000 €uros
- Association Sportive du Basket Gaillacois	10 000 €uros

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des acomptes sur les subventions 2022 mentionnés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 19 janvier 2022